

# Coronavirus (COVID-19)

**BULLETIN D'INFORMATION DU 12 JANVIER 2021**

**AUX PRESTATAIRES DE SERVICES DE GARDE ÉDUCATIFS À L'ENFANCE**

## **1. Retour sur le maintien des mesures sanitaires en vigueur dans les services de garde**

À la suite des annonces du 5 janvier dernier sur les nouvelles mesures sanitaires mises en place, il n'y a aucun changement concernant les consignes sanitaires déjà observées par les services de garde, que ce soit au niveau de la présence des parents à l'intérieur des installations ou des consignes à l'égard des travailleurs.

De plus, le seuil d'âge des personnes à risque demeure également inchangé, il s'agit de 70 ans et plus. Il n'y a donc pas de changement pour les personnes de 65 ans et plus œuvrant dans le réseau des SGEE. Il revient à chaque personne d'évaluer sa situation particulière par rapport aux risques posés à sa santé dans le contexte actuel. Dans tous les cas, il est important de demander au personnel de demeurer particulièrement vigilant dans l'application des mesures de prévention en vigueur, compte tenu de la situation sanitaire actuelle.

## **2. Vaccination du personnel des services de garde**

La Direction générale de la santé publique confirme que les membres du personnel des SGÉE font partie de la catégorie des travailleurs essentiels et, à ce titre, ils sont visés par la catégorie 9 de priorisations pour la vaccination et feront partie des premières cohortes vaccinées, tout comme les corps de police et les enseignants. L'ordre de priorisation des groupes à vacciner est présenté sur le site Québec.ca à l'adresse suivante: <https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/deroulement-vaccination-contre-la-covid-19/>

## **3. Information sur le couvre-feu en vigueur**

Un couvre-feu est présentement en vigueur au sein de la population depuis le 9 janvier dernier de 20h00 à 5h00 et peut concerner les SGÉE offrant des services pendant cette période de temps. Afin de permettre aux travailleurs essentiels qui se déplacent durant le couvre-feu de pouvoir démontrer facilement la nécessité de leur déplacement, les employeurs sont invités à télécharger, à remplir et à signer le formulaire *Attestation de l'employeur – Déplacement durant le couvre-feu décrété par le gouvernement du Québec*. Cette information s'adresse au SGÉE qui offre des services de garde pendant cette période pour les parents qui eux aussi, sont des travailleurs essentiels.

Le formulaire est disponible sur le site Québec.ca à l'adresse suivante : <https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/confinement-du-quebec-covid-19/#c81010>

#### **4. Maintien des inspections dans les services de garde éducatifs à l'enfance**

Durant la période du 11 janvier 2021 au 8 février 2021, les services de garde éducatifs à l'enfance (SGÉE) demeurent ouverts et doivent accueillir les enfants selon leur horaire habituel.

Les activités d'inspection dans un contexte où la santé, la sécurité et le bien-être des enfants pourraient être compromis se poursuivent. Les mesures sanitaires et de protection en vigueur seront rigoureusement appliquées par les inspecteurs. À l'exception de situations incontournables, notamment celle pouvant mettre en cause le respect des délais prescrits par la Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance, les inspections pour le renouvellement de permis seront toutefois suspendues jusqu'au 8 février 2021 afin de limiter la présence de ressources sur les lieux. De plus, le mode téléphonique sera privilégié pour les suivis.

#### **5. Accès aux établissements par le personnel de la Direction de la protection de la jeunesse**

Il est essentiel de permettre l'accès aux locaux des SGÉE au personnel autorisé de la Direction de la protection de la jeunesse lorsque requis. Les mesures sanitaires en vigueur doivent également s'appliquer dans ces circonstances.

#### **6. N'oubliez pas! Deux appels de projets sont présentement en cours et se terminent le 15 janvier**

Deux appels de projets sont présentement en cours, la date limite de dépôt des demandes est le 15 janvier 16h30.

Il s'agit de l'appel de projets pour la conversion de 1 750 places non subventionnées en places subventionnées. Cet appel de projets a été lancé le 26 octobre 2020. Il y a également l'appel de projets ciblés pour la création de 4 359 places subventionnées en installation (Centres de la petite enfance (CPE) ou en garderies subventionnées). Ce dernier a été lancé le 5 octobre 2020.

Vous trouverez l'ensemble des informations en cliquant sur le lien suivant:

<https://www.mfa.gouv.qc.ca/fr/services-de-garde/nouvelles-places/appel-de-projets/Pages/appel-projets-2020-nouvelles-places.aspx>

*Ce bulletin est une publication qui contient des informations ponctuelles pour les SGEE en contexte de pandémie. Veuillez toujours vous référer à la version la plus récente du bulletin, car l'information concernant un sujet est susceptible d'être mise à jour en fonction de l'évolution de la situation.*

Si vous n'avez pas trouvé de réponse à vos questions, nous vous invitons à communiquer avec le Centre des services à la clientèle et des plaintes du Ministère en composant le numéro de téléphone sans frais suivant : 1 855 336-8568, de 8 h 30 à 16 h 30, du lundi au vendredi.